



## Protection des grands prédateurs : une bataille permanente ?

J'ai travaillé au ministère chargé de l'Écologie pendant près de quarante ans, toujours sur les sujets relatifs aux espèces sauvages à des postes et selon des angles différents, espèces terrestres le plus longtemps, marines pendant ces dix dernières années. J'ai notamment suivi le dossier des grands prédateurs qui est sans doute un des dossiers les plus complexes et les plus passionnants que j'ai eu à gérer.

Avec le recul, il me semble que sur ce sujet au moins, les pouvoirs publics semblent avoir oublié deux principes : la continuité des politiques de conservation et la vision à long terme.

Comment a-t-on pu en effet, alors que le ministère chargé de l'écologie s'est mobilisé avec le soutien de la société civile pour réintroduire le lynx dans les Vosges dans les années 1980, laisser celui-ci quasiment s'éteindre du fait du braconnage sans rien entreprendre quand il en était encore temps ? Comment, après n'avoir pas pu conserver nos populations d'ours pyrénéens et après avoir enfin décidé les deux premiers renforcements, avec tout de même 10 ans d'intervalle entre les deux lâchers, tergiverser encore sur un lâcher indispensable, au moins dans les Pyrénées occidentales où un bel habitat existe encore ?

Le cas du loup est un peu différent : son retour et son extension ont été accompagnés par des mesures de protection des troupeaux dont on peut sans doute penser qu'elles ne sont pas suffisantes mais elles existent et il faut généraliser leur application. Ce qui pose problème, c'est la manière dont la gestion par les tirs se développe bien au-delà du principe consistant à n'envisager cette pratique que lorsque les moyens de protection des troupeaux s'avèrent inefficaces. Cette généralisation des tirs, dont on constate qu'ils ne diminuent pas les dégâts, au contraire, permet aux préfets de prendre des décisions sans aucun recul, sous la pression, décisions heureusement parfois cassées dans la foulée par les tribunaux. Les tirs de destruction envisagés dans des espaces protégés sont quant à eux inadmissibles et ne peuvent être ressentis par les défenseurs de la nature que comme un coup de canif de plus dans les politiques de protection chèrement acquises.

Décidément, rien n'est jamais gagné en matière de protection de la biodiversité et celui qui parle le plus fort, celui qui menace et gesticule semble l'emporter dans les décisions prises lorsqu'un problème apparaît.

Pour avoir travaillé depuis tant d'années avec les associations de protection de la nature, FERUS en particulier, je mesure l'importance de son action de sensibilisation, d'information, de protection concrète mais aussi le poids que l'association représente pour faire évoluer les décisions politiques. J'espère pouvoir y participer activement.

*Martine Bigan, administratrice de FERUS*